

# 2.

## Tribunal administratif des marchés financiers

---

2.1 Rôle d'audiences

2.2 Décisions

---

## 2.1 RÔLE D'AUDIENCES



## RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
8 février 2018 – 14 h 00					
2011-031 2012-045	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Daniel L'Heureux, 9248-8543 Québec inc., Nosfinances.com inc. et Revenu Québec – Direction principale des biens non réclamés pour Claude Lemay consultant inc. et succession de Claude Lemay Parties intimées  Suzie Paquet, Banque de Montréal, Banque Nationale du Canada, Caisse Desjardins du Grand-Coteau et Caisse populaire Hochelaga-Maisonneuve Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande de levée des ordonnances de blocage	Audience pro forma
2014-036	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Daniel L'heureux, 9248-8543 Québec inc., Nosfinances.com inc., succession de Claude Lemay et Claude Lemay Consultant Inc. Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition d'une pénalité administrative et d'ordonnance de restitution	Audience pro forma

## RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
8 février 2018 – 14 h 00					
2018-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Frédéric Blouin et 4XPROTRADER Parties intimées  Frédéric Blouin et 4XPROTRADER Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers  Fortier, D'Amour, Goyette, S.E.N.C.R.L.	Jean-Pierre Cristel	Contestation d'une décision rendue ex parte	Audience pro forma
2015-030	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Services Bench & Jerry Inc., Pierre René Benchley et Jerry Peterson Lavoile Parties intimées  Banque Toronto-Dominion Partie mise en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers  Sirois & Associés, Avocats	Jean-Pierre Cristel	Demande de prolongation de l'ordonnance de blocage	Audience pro forma

## RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
8 février 2018 – 14 h 00					
2016-016	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Pouya Hajjani Partie intimée  Mahsa Sotoudeh et Bahador Bakhtiari Parties intimées  RBC Direct Investing Inc. Partie mise en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers  Langlois Avocats s.e.n.c.r.l.  Cardinal Léonard Denis, Avocats	Jean-Pierre Cristel	Contestation d'une décision rendue ex parte  Demande de prolongation de l'ordonnance de blocage	Audience pro forma
2016-011	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Ellie Mansour Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers  Lauzon Ménard Avocats	Jean-Pierre Cristel	Demande de prolongation de l'ordonnance de blocage	Audience pro forma
2016-011	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Earl Levett Partie intimée/demanderesse  Industrielle Alliance Partie Mises en cause  Echelon Wealth Partners Partie mise en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers  M <sup>e</sup> Martin, Gary  Industrielle Alliance, Ass. et serv. Financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande de prolongation de l'ordonnance de blocage	Audience pro forma

## RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
12 février 2018 – 9 h 30					
2017-046	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>David Glazer et Castle Rock D.M.G. Investment Management inc. Parties intimées</p> <p>Banque Royale du Canada, Banque nationale du Canada, Banque Canadienne Impériale de Commerce, Société de l'assurance automobile du Québec, TD Waterhouse et Officier du bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal Parties mises en cause</p> <p>Stéphanie Hutman Partie intervenante</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Woods s.e.n.c.r.l.</p> <p>Stikeman Elliott s.e.n.c.r.l., s.r.l.</p>	Elyse Turgeon	<p>Demande de levée partielle des ordonnances de blocage et demande d'intervention</p>	Audience au fond
15 février 2018 – 9 h 30					
2016-018	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Gilles Fiset Partie intimée</p> <p>Procureure générale du Québec Partie mise en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Daoust Parayre avocats inc.</p> <p>Bernard Roy (Justice – Québec)</p>	Jean-Pierre Cristel	<p>Demande d'imposition d'une pénalité administrative</p>	Audience au fond

## RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
15 février 2018 – 14 h 00					
2018-003	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Corporation financière M.R. inc., Alexandre Moïse, Émilie Boulangier-Rousseau, Moïse et associés services financiers inc., Gestion E. Rousseau inc. et Myriam Brisebois Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard	Demande de suspension d'inscription, de pénalité administrative, de nomination d'un dirigeant responsable, de conditions à l'inscription et de mesure propre au respect de la loi	Audience pro forma
2017-045	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Gabriel Zukiwski-Lawson et 9261- 3801 Québec inc. (faisant affaire sous le nom Nutrition Liquide) Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers  Osler, Hoskin & Harcourt	Lise Girard	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'opérations sur valeurs et de mesure propre au respect de la loi	Audience pro forma



## RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCTEURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
15 février 2018 – 14 h 00					
2017-020	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Xavier Gervais et X Capital Services Financier Inc. Parties intimées</p> <p>Samuel Gervais, Banque nationale du Canada, Banque nationale du Canada, Banque nationale du Canada Solutions Mastercard, Banque de Nouvelle-Écosse, Caisse Desjardins des Hauts-Boisés et Officier de la publicité des droits de la circonscription foncière de Sherbrooke Parties intimées</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Monterosso Giroux Lamoureux Avocats</p>	Lise Girard	Demande de prolongation de l'ordonnance de blocage	Audience pro forma
2018-002	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Robert Ste Marie Partie intimée</p> <p>Dominic Longpré, Ian Pierre Lajoie, Martin Champagne, Clinton Van Der Linden, Gabriel Beaupré, Asad Zeeshan, Nahel Aouane et CREUNITE Parties intimées</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Fasken Martineau DuMoulin SENCRL, s.r.l.</p>	Lise Girard	<p>Avis de contestation des intimés Dominic Longpré, Ian Pierre Lajoie, Martin Champagne, Gabriel Beaupré et Nahel Aouane</p> <p>Avis de contestation de Robert Ste Marie</p>	

## RÔLE DES AUDIENCES

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCTEURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
<b>19 février 2018 – 9 h 30</b>					
2017-013	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Crédit 2 GO Inc., Luc Dagenais et Sylvain Dagenais Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers  Morin Daoud, Avocats et Médiateurs	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'opérations sur valeurs et de mesure propre au respect de la loi	Audience au fond
<b>20 février 2018 – 9 h 30</b>					
2017-013	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Crédit 2 GO Inc., Luc Dagenais et Sylvain Dagenais Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers  Morin Daoud, Avocats et Médiateurs	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'opérations sur valeurs et de mesure propre au respect de la loi	Audience au fond
<b>21 février 2018 – 9 h 30</b>					
2017-021	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Assurances M. Lagrange Inc. et Jonathan Laurin Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers  Cabinet de services juridiques inc.	Elyse Turgeon	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de nomination d'un dirigeant responsable ou d'un chef de la conformité, de suspension d'inscription, de conditions à l'inscription, de mesure de redressement et de mesure propre au respect de la loi	Audience au fond



## RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
22 février 2018 – 9 h 30					
2017-021	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Assurances M. Lagrange Inc. et Jonathan Laurin Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers  Cabinet de services juridiques inc.	Elyse Turgeon	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de nomination d'un dirigeant responsable ou d'un chef de la conformité, de suspension d'inscription, de conditions à l'inscription, de mesure de redressement et de mesure propre au respect de la loi	Audience au fond
22 février 2018 – 14 h 00					
2017-029	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Éric Desaulniers Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers  McCarthy Tétrault s.e.n.c.r.l., s.r.l.	Lise Girard	Demande de pénalité administrative	Audience pro forma

## RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCTEURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
22 février 2018 – 14 h 00					
2017-023	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard	Demandes de levée partielle de blocage	Audience pro forma
	PlexCorps et PlexCoin Parties intimées				
	Sabrina Paradis Royer Partie intimée	Levasseur, Gagnon, Lanthier Avocats			
	DL Innov inc., Gestio inc. et Dominic Lacroix Parties intimées	Roy & Charbonneau Avocats			
	Facebook Canada LTD Partie mise en cause	Langlois avocats, s.e.n.c.r.l.			
	Shopify inc. et Shopify Payments Canada inc. Parties mises en cause	Stikeman Elliott s.e.n.c.r.l., s.r.l.			
	Wells Fargo Canada Corporation Partie mise en cause	Norton Rose Fulbright Canada S.E.N.C.R.L.,s.r.l.			
	Banque Royale Du Canada Partie mise en cause				
	Jean Lelièvre Syndic, Partie intervenante	Savonitto et Ass. inc.			

## RÔLE DES AUDIENCES

No DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
22 février 2018 – 14 h 00					
2017-042	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Serge Boileau, Services Financiers Mélanie Boileau inc., Services Financiers Josée Boileau inc., Mélanie Boileau et Josée Boileau Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers  Fontaine Panneton Joncas Bourassa & Associés	Lise Girard	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'opérations sur valeurs, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de nomination d'un dirigeant responsable, d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller, de conditions à l'inscription, de retrait des droits d'inscription, de radiation d'inscription, de suspension d'inscription et de mesure propre au respect de la loi	Audience pro forma
2018-005	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Services en placements PEAK inc., Jean Carrier et Robert Frances Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers  Osler, Hoskin & Harcourt, S.E.N.C.R.L./s.r.l.	Lise Girard	Demande de pénalité administrative, de nomination d'un dirigeant responsable ou d'un chef de la conformité, de mesure de redressement, de conditions à l'inscription, suspension d'inscription et de mesure propre au respect de la loi	Audience pro forma



## RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCTEURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
<b>22 février 2018 – 14 h 00</b>					
2017-028	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Bertrand Lussier Partie intimée  Options affaires Québec inc. Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers  Roy et Associés Criminalistes	Lise Girard	Conférence préparatoire  Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller et de gestionnaire de fonds d'investissement, d'interdiction d'opérations sur valeurs, de refus de dispense, de mesures de redressement et de mesure propre au respect de la loi	Audience pro forma
<b>23 février 2018 – 9 h 30</b>					
2017-021	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Assurances M. Lagrange Inc. et Jonathan Laurin Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers  Cabinet de services juridiques inc.	Elyse Turgeon	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de nomination d'un dirigeant responsable ou d'un chef de la conformité, de suspension d'inscription, de conditions à l'inscription, de mesure de redressement et de mesure propre au respect de la loi	Audience au fond
<b>26 février 2018 – 9 h 30</b>					
2017-025	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Alex Estivern Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de conditions à l'inscription, de suspension d'inscription et de mesure propre au respect de la loi	Audience au fond

## RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
27 février 2018 – 9 h 30					
2016-023	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Gescoro Inc. Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers  Jeannot & associés I.I.p. s.e.n.c.r.l	Jean-Pierre Cristel	Demande de suspension de permis, de pénalité administrative et de mesure propre au respect de la loi	Audience au fond
28 février 2018 – 9 h 30					
2016-023	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Gescoro Inc. Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers  Jeannot & associés I.I.p. s.e.n.c.r.l	Jean-Pierre Cristel	Demande de suspension de permis, de pénalité administrative et de mesure propre au respect de la loi	Audience au fond
1 <sup>er</sup> mars 2018 – 9 h 30					
2017-024	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Transactions Excel inc., Serge Lacroix et Stéphane Létourneau Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers  Borden Ladner Gervais, s.e.n.c.r.l., s.r.l.	Lise Girard	Demande d'ordonnance de blocage, de pénalité administrative, d'interdiction d'opérations sur valeurs, de mesure de redressement et de mesure propre au respect de la loi	Conférence préparatoire

## RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
<b>2 mars 2018 – 9 h 30</b>					
2017-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Dominic Lacroix, DI Innov Inc., Micro-Prêts Inc. et Gap Transit Inc. Parties intimées  Régis Roberge et Finaone inc. Parties intimées  Banque Royale du Canada et Paule McNicoll Parties mises en cause  Jean Lelièvre Syndic, Partie intervenante	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers  Roy & Charbonneau Avocats     Savonitto et Ass. inc.	Jean-Pierre Cristel	Demande de levée partielle des ordonnances de blocage et contestation	Audience au fond
<b>5 mars 2018 – 9 h 30</b>					
2016-026	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Richard Brouillard Partie intimée  Johanne L'heureux et Luc Vallée Parties intimées  Mario Corriveau et Jocelyn Deschênes Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers  Jurilis, Cabinet d'avocats  M <sup>e</sup> Mehdi Hanahem	Jean-Pierre Cristel	Demande d'interdiction d'opérations sur valeurs, d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller et d'imposition de pénalité administrative	Audience au fond



## RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCTEURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
<b>6 mars 2018 – 9 h 30</b>					
2016-026	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande d'interdiction d'opérations sur valeurs, d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller et d'imposition de pénalité administrative	Audience au fond
	Richard Brouillard Partie intimée	Jurilis, Cabinet d'avocats			
	Johanne L'heureux et Luc Vallée Parties intimées	M <sup>e</sup> Mehdi Hanahem			
	Mario Corriveau et Jocelyn Deschênes Parties intimées				
<b>7 mars 2018 – 9 h 30</b>					
2016-026	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande d'interdiction d'opérations sur valeurs, d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller et d'imposition de pénalité administrative	Audience au fond
	Richard Brouillard Partie intimée	Jurilis, Cabinet d'avocats			
	Johanne L'heureux et Luc Vallée Parties intimées	M <sup>e</sup> Mehdi Hanahem			
	Mario Corriveau et Jocelyn Deschênes Parties intimées				



## RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
<b>8 mars 2018 – 9 h 30</b>					
2016-026	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Richard Brouillard Partie intimée  Johanne L'heureux et Luc Vallée Parties intimées  Mario Corriveau et Jocelyn Deschênes Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers  Jurilis, Cabinet d'avocats  M <sup>e</sup> Mehdi Hanahem	Jean-Pierre Cristel	Demande d'interdiction d'opérations sur valeurs, d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller et d'imposition de pénalité administrative	Audience au fond
<b>12 mars 2018 – 9 h 30</b>					
2017-028	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Bertrand Lussier Partie intimée  Options affaires Québec inc. Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers  Roy et Associés Criminalistes	Elyse Turgeon	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller et de gestionnaire de fonds d'investissement, d'interdiction d'opérations sur valeurs, de refus de dispense, de mesures de redressement et de mesure propre au respect de la loi	Audience au fond



## RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
13 mars 2018 – 9 h 30					
2017-028	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Bertrand Lussier Partie intimée  Options affaires Québec inc. Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers  Roy et Associés Criminalistes	Elyse Turgeon	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller et de gestionnaire de fonds d'investissement, d'interdiction d'opérations sur valeurs, de refus de dispense, de mesures de redressement et de mesure propre au respect de la loi	Audience au fond
14 mars 2018 – 9 h 30					
2017-028	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Bertrand Lussier Partie intimée  Options affaires Québec inc. Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers  Roy et Associés Criminalistes	Elyse Turgeon	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller et de gestionnaire de fonds d'investissement, d'interdiction d'opérations sur valeurs, de refus de dispense, de mesures de redressement et de mesure propre au respect de la loi	Audience au fond



## RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCEUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
<b>20 mars 2018 – 9 h 30</b>					
2017-008	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Requête de l'intimé Michel Plante en rejet de la demande	Audience au fond
	Michel Plante Partie intimée	Me Marc R. Labrosse			
	SOLO International Inc. Partie intimée				
	Frederick Langford Sharp Partie intimée	Langlois Avocats s.e.n.c.r.l			
	Shawn Van Damme, Vincenzo Antonio Carnovale et Pasquale Antonio Rocca Parties intimées	LCM Avocats inc.			
<b>21 mars 2018 – 9 h 30</b>					
2017-038	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'agir à titre de dirigeant, de suspension d'inscription, nomination d'un dirigeant responsable, de mesure de redressement et de mesure propre au respect de la loi	Conférence préparatoire
	Akron Assurance limitée, Christian Girard, Jean Maxcene Darius et GEMMA Communication Ip Parties intimées	Langlois Avocats s.e.n.c.r.l			

## RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
<b>21 mars 2018 – 9 h 30</b>					
2017-039	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Gexel Telecom International inc. Partie intimée  9218-6006 Québec inc., f.a.s.l.r.s Assurancia Groupe Tardif SF et Patrice Tardif Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers  Dentons Canada Llp  Dussault Lemay Beausnesne s.e.n.c.r.l	Lise Girard	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'agir à titre de dirigeant, de suspension d'inscription, nomination d'un dirigeant responsable, de mesure de redressement et de mesure propre au respect de la loi	Conférence préparatoire
2017-040	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  515963 N.B. inc., f.a.s.l.r.s APAC, anciennement connue sous le nom de Protocol Services Financiers, et Claudette Tremblay Parties intimées  VoxData Solutions inc. Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers  Norton Rose Fulbright Canada S.E.N.C.R.L.,s.r.l.  BCF s.e.n.c.r.l.	Lise Girard	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'agir à titre de dirigeant, de suspension d'inscription, conditions à l'inscription, nomination d'un dirigeant responsable, de mesure de redressement et de mesure propre au respect de la loi	Conférence préparatoire
<b>26 mars 2018 – 9 h 30</b>					
2017-027	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  9190-4995 Québec inc. et Cindy Lafiamme Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers  Tremblay Bois Mignault Lemay S.E.N.C.R.L.	Lise Girard	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de nomination d'un dirigeant responsable, de conditions à l'inscription, de suspension d'inscription et de mesure propre au respect de la loi	Conférence préparatoire



## RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
5 avril 2018 – 9 h 30					
2017-019	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  William J. Henry & Associés Inc. et Édouard Guay Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers  Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l.	Elyse Turgeon	Demande de pénalité administrative, de nomination d'un dirigeant responsable, d'interdiction d'agir à titre de dirigeant, suspension d'inscription, conditions à l'inscription, mesure de redressement et mesure propre au respect de la loi	Audience au fond
6 avril 2018 – 9 h 30					
2017-019	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  William J. Henry & Associés Inc. et Édouard Guay Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers  Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l.	Elyse Turgeon	Demande de pénalité administrative, de nomination d'un dirigeant responsable, d'interdiction d'agir à titre de dirigeant, suspension d'inscription, conditions à l'inscription, mesure de redressement et mesure propre au respect de la loi	Audience au fond

## RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
<b>12 avril 2018 – 14 h 00</b>					
2016-011	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard	Demande d'ordonnances de blocage et d'interdiction d'opérations sur valeurs	Audience pro forma
	Josh Baazov Partie intimée	Boro, Polnicky, Lighter Avocats Delegatus Services juridiques inc.			
	Craig Levett Partie intimée	Fishman Flanz Meland Paquin s.e.n.c.r.l.			
	David Baazov Partie intimée	Norton Rose Fulbright Canada s.e.n.c.r.l.,s.r. l.			
	Le Groupe Stars Inc. Partie mise en cause	Osler, Hoskin & Harcourt			
<b>23 avril 2018 – 9 h 30</b>					
2017-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard	Demande de pénalité administrative	Audience au fond
	Craig Levett Partie intimée	Fishman Flanz Meland Paquin s.e.n.c.r.l.			
	Rabbin Shalom Chriqui et Centre Chabad Parties mises en cause	Dunton Rainville s.e.n.c.r.l.			

## RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCEUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
<b>24 avril 2018 – 9 h 30</b>					
2017-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Craig Levett Partie intimée  Rabbin Shalom Chriqui et Centre Chabad Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers  Fishman Flanz Meland Paquin s.e.n.c.r.l.  Dunton Rainville s.e.n.c.r.l.	Lise Girard	Demande de pénalité administrative	Audience au fond
<b>25 avril 2018 – 9 h 30</b>					
2017-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Craig Levett Partie intimée  Rabbin Shalom Chriqui et Centre Chabad Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers  Fishman Flanz Meland Paquin s.e.n.c.r.l.  Dunton Rainville s.e.n.c.r.l.	Lise Girard	Demande de pénalité administrative	Audience au fond
<b>26 avril 2018 – 9 h 30</b>					
2017-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Craig Levett Partie intimée  Rabbin Shalom Chriqui et Centre Chabad Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers  Fishman Flanz Meland Paquin s.e.n.c.r.l.  Dunton Rainville s.e.n.c.r.l.	Lise Girard	Demande de pénalité administrative	Audience au fond

## RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
26 avril 2018 – 14 h 00					
2017-008	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Michel Plante Partie intimée  SOLO International Inc. Partie intimée  Frederick Langford Sharp Partie intimée  Shawn Van Damme, Vincenzo Antonio Carnovale et Pasquale Antonio Rocca Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers  Me Marc R. Labrosse  Langlois Avocats s.e.n.c.r.l.  LCM Avocats inc.	Lise Girard	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et d'interdiction d'opérations sur valeurs	Audience pro forma
2017-035	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Michèle Clément Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers  Cayer Ouellette & Associés	Lise Girard	Demande de pénalité administrative et d'interdiction d'opérations sur valeurs	Audience pro forma

## RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCTEURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
27 avril 2018 – 9 h 30					
2017-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Craig Levett Partie intimée  Rabbin Shalom Chriqui et Centre Chabad Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers  Fishman Flanz Meland Paquin s.e.n.c.r.l.  Dunton Rainville s.e.n.c.r.l.	Lise Girard	Demande de pénalité administrative	Audience au fond
1 <sup>er</sup> mai 2018 – 9 h 30					
2017-022	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Savaria Chabot gestion de patrimoine inc. et François Savaria Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers  LGB Avocats Regroupement d'avocats autonomes	Elyse Turgeon	Demande de pénalités administratives, de suspension d'inscription, de mesure de redressement et de mesure propre au respect de la loi	Audience au fond
2 mai 2018 – 9 h 30					
2017-022	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Savaria Chabot gestion de patrimoine inc. et François Savaria Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers  LGB Avocats Regroupement d'avocats autonomes	Elyse Turgeon	Demande de pénalités administratives, de suspension d'inscription, de mesure de redressement et de mesure propre au respect de la loi	Audience au fond

## RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
3 mai 2018 – 9 h 30					
2017-023	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Liše Girard Elyse Turgeon	Contestation d'une décision rendue <i>ex parte</i> (Facebook)	Audience au fond
	PlexCorps et PlexCoin Parties intimées				
	Sabrina Paradis Royer Partie intimée	Levasseur, Gagnon, Lanthier Avocats			
	DL Innov inc., Gestio inc. et Dominic Lacroix Parties intimées	Roy & Charbonneau Avocats			
	Facebook Canada LTD Partie mise en cause	Langlois avocats, s.e.n.c.r.l.			
	Shopify inc. et Shopify Payments Canada inc. Parties mises en cause	Stikeman Elliott s.e.n.c.r.l., s.r.l.			
	Wells Fargo Canada Corporation Partie mise en cause	Norton Rose Fulbright Canada S.E.N.C.R.L.,s.r.l.			
	Banque Royale Du Canada Partie mise en cause				
	Jean Lelièvre Syndic, Partie intervenante	Savonitto et Ass. inc.			



## RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCTEURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
1 <sup>er</sup> juin 2018 – 9 h 30					
2017-005	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard	Moyens préliminaires	Audience au fond
	Steve Carson Partie intimée	Morency Société d'Avocats, sencrl			Audience à Québec
	Martin Giroux Partie intimée	Lévesque Lavoie Avocats inc.			
	Yannick Jetté Partie intimée	Lavery, De Billy s.e.n.c.r.l.			
	Unissa Assurances Inc. Partie intimée				
	Corporation Inovalife Inc. et Martin Leblanc Parties mises en cause				



## RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
6 juin 2018 – 9 h 30					
2015-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées  CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Conférence préparatoire



## RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
20 août 2018 – 9 h 30					
2015-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées  CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond



## RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
21 août 2018 – 9 h 30					
2015-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées  CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond



## RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
22 août 2018 – 9 h 30					
2015-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées  CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond



## RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
23 août 2018 – 9 h 30					
2015-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées  CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond



## RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
24 août 2018 – 9 h 30					
2015-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées  CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond



## RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
27 août 2018 – 9 h 30					
2015-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées  CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond



## RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
28 août 2018 – 9 h 30					
2015-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées  CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond



## RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
29 août 2018 – 9 h 30					
2015-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées  CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond



## RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
30 août 2018 – 9 h 30					
2015-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées  CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond



## RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
31 août 2018 – 9 h 30					
2015-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées  CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond



## RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
4 septembre 2018 – 9 h 30					
2015-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées  CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond



## RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
5 septembre 2018 – 9 h 30					
2015-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées  CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond



## RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
6 septembre 2018 – 9 h 30					
2015-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées  CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond



## RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
7 septembre 2018 – 9 h 30					
2015-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées  CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond



## RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
10 septembre 2018 – 9 h 30					
2015-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées  CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond



## RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
11 septembre 2018 – 9 h 30					
2015-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées  CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond



## RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
12 septembre 2018 – 9 h 30					
2015-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées  CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond



## RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
13 septembre 2018 – 9 h 30					
2015-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées  CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond



## RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
14 septembre 2018 – 9 h 30					
2015-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées  CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond



## RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
17 septembre 2018 – 9 h 30					
2015-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées  CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond



## RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
18 septembre 2018 – 9 h 30					
2015-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées  CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond



## RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
19 septembre 2018 – 9 h 30					
2015-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées  CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond



## RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
20 septembre 2018 – 9 h 30					
2015-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées  CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond



## RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
21 septembre 2018 – 9 h 30					
2015-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées  CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond



## RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
24 septembre 2018 – 9 h 30					
2015-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées  CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond



## RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
25 septembre 2018 – 9 h 30					
2015-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées  CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond



## RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
26 septembre 2018 – 9 h 30					
2015-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées  CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond



## RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
27 septembre 2018 – 9 h 30					
2015-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées  CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond



## RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCTEURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
<b>28 septembre 2018 – 9 h 30</b>					
2015-015	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées</p> <p>CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause</p>	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond
<b>22 octobre 2018 – 9 h 30</b>					
2017-018	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>O.T. Mining Corporation Inc. et Rosemary Christensen Parties intimées</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>BCF s.e.n.c.r.l.</p>	Elyse Turgeon	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'opérations sur valeurs et d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant	Audience au fond

## RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCTEURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
<b>23 octobre 2018 – 9 h 30</b>					
2017-018	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  O.T. Mining Corporation Inc. et Rosemary Christensen Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers  BCF s.e.n.c.r.l.	Elyse Turgeon	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'opérations sur valeurs et d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant	Audience au fond
<b>24 octobre 2018 – 9 h 30</b>					
2017-018	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  O.T. Mining Corporation Inc. et Rosemary Christensen Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers  BCF s.e.n.c.r.l.	Elyse Turgeon	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'opérations sur valeurs et d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant	Audience au fond
<b>25 octobre 2018 – 9 h 30</b>					
2017-018	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  O.T. Mining Corporation Inc. et Rosemary Christensen Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers  BCF s.e.n.c.r.l.	Elyse Turgeon	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'opérations sur valeurs et d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant	Audience au fond
<b>26 octobre 2018 – 9 h 30</b>					
2017-018	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  O.T. Mining Corporation Inc. et Rosemary Christensen Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers  BCF s.e.n.c.r.l.	Elyse Turgeon	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'opérations sur valeurs et d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant	Audience au fond



## RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
12 novembre 2018 – 9 h 30					
2017-005	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard	Demande d'interdiction d'agir à titre de dirigeant responsable, nomination d'un dirigeant responsable, radiation d'inscription, pénalité administrative, suspension d'inscription et mesure de redressement	Audience au fond
	Steve Carson Partie intimée	Morency Société d'Avocats, sencl			Audience à Québec
	Martin Giroux Partie intimée	Lévesque Lavoie Avocats inc.			
	Yannick Jetté Partie intimée	Lavery, De Billy s.e.n.c.r.l.			
	Unissa Assurances Inc. Partie intimée				
	Corporation Inovalife Inc. et Martin Leblanc Parties mises en cause				



## RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
13 novembre 2018 – 9 h 30					
2017-005	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Steve Carson Partie intimée  Martin Giroux Partie intimée  Yannick Jetté Partie intimée  Unissa Assurances Inc. Partie intimée  Corporation Inovalife Inc. et Martin Leblanc Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers  Morency Société d'Avocats, sencl  Lévesque Lavoie Avocats inc.  Lavery, De Billy s.e.n.c.r.l.	Lise Girard	Demande d'interdiction d'agir à titre de dirigeant responsable, nomination d'un dirigeant responsable, radiation d'inscription, pénalité administrative, suspension d'inscription et mesure de redressement	Audience au fond  Audience à Québec



## RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
14 novembre 2018 – 9 h 30					
2017-005	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Steve Carson Partie intimée  Martin Giroux Partie intimée  Yannick Jetté Partie intimée  Unissa Assurances Inc. Partie intimée  Corporation Inovalife Inc. et Martin Leblanc Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers  Morency Société d'Avocats, sencl  Lévesque Lavoie Avocats inc.  Lavery, De Billy s.e.n.c.r.l.	Lise Girard	Demande d'interdiction d'agir à titre de dirigeant responsable, nomination d'un dirigeant responsable, radiation d'inscription, pénalité administrative, suspension d'inscription et mesure de redressement	Audience au fond  Audience à Québec



## RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
15 novembre 2018 – 9 h 30					
2017-005	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Steve Carson Partie intimée  Martin Giroux Partie intimée  Yannick Jetté Partie intimée  Unissa Assurances Inc. Partie intimée  Corporation Inovalife Inc. et Martin Leblanc Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers  Morency Société d'Avocats, sencl  Lévesque Lavoie Avocats inc.  Lavery, De Billy s.e.n.c.r.l.	Lise Girard	Demande d'interdiction d'agir à titre de dirigeant responsable, nomination d'un dirigeant responsable, radiation d'inscription, pénalité administrative, suspension d'inscription et mesure de redressement	Audience au fond  Audience à Québec



## RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
16 novembre 2018 – 9 h 30					
2017-005	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard	Demande d'interdiction d'agir à titre de dirigeant responsable, nomination d'un dirigeant responsable, radiation d'inscription, pénalité administrative, suspension d'inscription et mesure de redressement	Audience au fond
	Steve Carson Partie intimée	Morency Société d'Avocats, sencl			Audience à Québec
	Martin Giroux Partie intimée	Lévesque Lavoie Avocats inc.			
	Yannick Jetté Partie intimée	Lavery, De Billy s.e.n.c.r.l.			
	Unissa Assurances Inc. Partie intimée				
	Corporation Inovalife Inc. et Martin Leblanc Parties mises en cause				



## RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
19 novembre 2018 – 9 h 30					
2017-005	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Steve Carson Partie intimée  Martin Giroux Partie intimée  Yannick Jetté Partie intimée  Unissa Assurances Inc. Partie intimée  Corporation Inovalife Inc. et Martin Leblanc Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers  Morency Société d'Avocats, sencl  Lévesque Lavoie Avocats inc.  Lavery, De Billy s.e.n.c.r.l.	Lise Girard	Demande d'interdiction d'agir à titre de dirigeant responsable, nomination d'un dirigeant responsable, radiation d'inscription, pénalité administrative, suspension d'inscription et mesure de redressement	Audience au fond  Audience à Québec



## RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
20 novembre 2018 – 9 h 30					
2017-005	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard	Demande d'interdiction d'agir à titre de dirigeant responsable, nomination d'un dirigeant responsable, radiation d'inscription, pénalité administrative, suspension d'inscription et mesure de redressement	Audience au fond
	Steve Carson Partie intimée	Morency Société d'Avocats, sencl			Audience à Québec
	Martin Giroux Partie intimée	Lévesque Lavoie Avocats inc.			
	Yannick Jetté Partie intimée	Lavery, De Billy s.e.n.c.r.l.			
	Unissa Assurances Inc. Partie intimée				
	Corporation Inovalife Inc. et Martin Leblanc Parties mises en cause				



## RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
21 novembre 2018 – 9 h 30					
2017-005	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Steve Carson Partie intimée  Martin Giroux Partie intimée  Yannick Jetté Partie intimée  Unissa Assurances Inc. Partie intimée  Corporation Inovalife Inc. et Martin Leblanc Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers  Morency Société d'Avocats, sencl  Lévesque Lavoie Avocats inc.  Lavery, De Billy s.e.n.c.r.l.	Lise Girard	Demande d'interdiction d'agir à titre de dirigeant responsable, nomination d'un dirigeant responsable, radiation d'inscription, pénalité administrative, suspension d'inscription et mesure de redressement	Audience au fond  Audience à Québec



## RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
22 novembre 2018 – 9 h 30					
2017-005	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Steve Carson Partie intimée  Martin Giroux Partie intimée  Yannick Jetté Partie intimée  Unissa Assurances Inc. Partie intimée  Corporation Inovalife Inc. et Martin Leblanc Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers  Morency Société d'Avocats, sencl  Lévesque Lavoie Avocats inc.  Lavery, De Billy s.e.n.c.r.l.	Lise Girard	Demande d'interdiction d'agir à titre de dirigeant responsable, nomination d'un dirigeant responsable, radiation d'inscription, pénalité administrative, suspension d'inscription et mesure de redressement	Audience au fond  Audience à Québec



## RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCTEURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
23 novembre 2018 – 9 h 30					
2017-005	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard	Demande d'interdiction d'agir à titre de dirigeant responsable, nomination d'un dirigeant responsable, radiation d'inscription, pénalité administrative, suspension d'inscription et mesure de redressement	Audience au fond
	Steve Carson Partie intimée	Morency Société d'Avocats, sencl			Audience à Québec
	Martin Giroux Partie intimée	Lévesque Lavoie Avocats inc.			
	Yannick Jetté Partie intimée	Lavery, De Billy s.e.n.c.r.l.			
	Unissa Assurances Inc. Partie intimée				
	Corporation Inovalife Inc. et Martin Leblanc Parties mises en cause				

7 février 2018

2.2 DÉCISIONS

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
DES MARCHÉS FINANCIERS**

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2016-006

DÉCISION N° : 2016-006-010

DATE : Le 26 janvier 2018

---

**EN PRÉSENCE DE : M<sup>e</sup> LISE GIRARD**

---

**AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS**

Partie demanderesse

c.

**SUCCESSION DE LUC ROBERGE**, au soin de **REVENU QUÉBEC, DIRECTION PRINCIPALE DES BIENS NON RÉCLAMÉS**, agissant à titre de liquidateur de la succession de Luc Roberge

et

**JEAN-PAUL GAGNON**

et

**NICOLAS DE SMET**

et

**DANIEL KAUFMANN (alias René Desmarais)**

Parties intimées

---

**DÉCISION**  
**ORDONNANCE DE PROLONGATION DE BLOCAGE**

---

2016-006-010

PAGE : 2

## HISTORIQUE DU DOSSIER

[1] Le Tribunal a rendu, le 26 février 2016<sup>1</sup>, une ordonnance intérimaire de blocage à l'encontre de M<sup>e</sup> Jean-Paul Gagnon dans les termes suivants :

« **ORDONNE** à M<sup>e</sup> Jean-Paul Gagnon de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'il a en dépôt ou en a la garde ou le contrôle pour le compte de Nicolas De Smet ou Luc Roberge ou Daniel Kaufmann ou tout investisseur référé par l'un d'eux ou encore toute autre entité contrôlée par ceux-ci, notamment dans son compte en fidéicommiss déposé auprès de Banque de Montréal, succursale située au 1205 Sainte-Catherine Ouest, Montréal (Québec), H3B 1K7 (transit [...]) et portant le numéro [...]. »<sup>2</sup>

[2] Par la suite, une audience *pro forma* s'est tenue le 24 mars 2016 et, lors de cette audience, l'intimé Nicolas De Smet a déposé un engagement envers l'Autorité à ne pas effectuer d'opérations sur valeurs mobilières et à ne pas exercer l'activité de conseiller. Le Tribunal a pris acte de cet engagement séance tenante<sup>3</sup>.

[3] Le 5 mai 2016, l'Autorité a déposé une demande amendée.

[4] Le 21 décembre 2017<sup>4</sup>, le Tribunal a prononcé sa décision au mérite quant à cette demande.

[5] Les 10 juin 2016<sup>5</sup>, 7 octobre 2016<sup>6</sup>, le 6 février 2017<sup>7</sup>, le 5 juin 2017<sup>8</sup> et le 22 septembre 2017<sup>9</sup>, l'ordonnance de blocage émise par le Tribunal fut prolongée.

[6] Le 18 décembre 2017, l'Autorité a déposé au Tribunal une demande de prolongation de l'ordonnance de blocage en vigueur au présent dossier accompagnée d'un avis de présentation pour la chambre de pratique du 25 janvier 2018.

## AUDIENCE

[7] Le 25 janvier 2018, l'audience a eu lieu au siège du Tribunal en présence de la procureure de l'Autorité.

[8] La procureure de l'Autorité a présenté au Tribunal les consentements et l'avis de non-contestation obtenus de la part du procureur de l'intimé De Smet, le procureur de Revenu Québec ainsi que l'intimé Daniel Kaufmann consentant respectivement à la demande de prolongation des ordonnances de blocage de l'Autorité et l'intimé Jean-Paul Gagnon mentionnant qu'il ne contestait pas cette demande.

<sup>1</sup> *Autorité des marchés financiers c. Roberge (Succession de)*, 2016 QCBDR 27.

<sup>2</sup> *Id.*

<sup>3</sup> *Autorité des marchés financiers c. De Smet*, BDR, Montréal, n° 2016-006-002, 24 mars 2016, L. Girard.

<sup>4</sup> *Autorité des marchés financiers c. Succession de Roberge*, 2017 QCTMF 134.

<sup>5</sup> *Autorité des marchés financiers c. Roberge (Succession de)*, 2016 QCBDR 70.

<sup>6</sup> *Autorité des marchés financiers c. Roberge (Succession de)*, 2016 QCTMF 30.

<sup>7</sup> *Autorité des marchés financiers c. Roberge (Succession de)*, 2017 QCTMF 10.

<sup>8</sup> *Autorité des marchés financiers c. Roberge (Succession de)*, 2017 QCTMF 57.

<sup>9</sup> *Autorité des marchés financiers c. Succession de Roberge*, 2017 QCTMF 90.

2016-006-010

PAGE : 3

[9] En conséquence, la procureure de l'Autorité a demandé au Tribunal de procéder au mérite à la présentation de sa demande, ce qui fut autorisé dans les circonstances.

[10] Elle a plaidé que l'enquête, en son sens large, se poursuit, considérant que le dossier est en traitement au contentieux.

[11] Elle a indiqué que les motifs initiaux persistent et a respectueusement demandé au Tribunal de prolonger l'ordonnance de blocage pour une période additionnelle de 120 jours, et ce, dans l'intérêt public.

### **ANALYSE**

[12] L'article 249 de la *Loi sur les valeurs mobilières* prévoit que l'Autorité peut demander au Tribunal d'ordonner à une personne qui fait ou ferait l'objet d'une enquête de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'elle a en sa possession.

[13] De même, le Tribunal peut rendre une ordonnance à l'encontre d'une personne qui fait ou ferait l'objet d'une enquête afin qu'elle ne puisse pas retirer de fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle. Enfin, le Tribunal peut ordonner à toute personne de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens dont elle a le dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle.

[14] Le 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières* prévoit que le Tribunal peut prolonger une ordonnance de blocage si les personnes intéressées ne manifestent pas leur intention de se faire entendre ou si elles n'arrivent pas à établir que les motifs de l'ordonnance de blocage initiale ont cessé d'exister.

[15] En l'espèce, les différentes parties intimées au dossier n'ont pas contesté la demande de prolongation de l'Autorité.

[16] De plus, les représentations faites au Tribunal sont à l'effet que les motifs initiaux sont toujours existants.

[17] L'enquête en son sens large se poursuit puisque le dossier est en analyse au contentieux de l'Autorité afin de déterminer s'il y a lieu d'entreprendre des recours.

[18] L'intérêt public commande donc de maintenir le *statu quo*.

[19] En conséquence, le Tribunal prolonge pour une période additionnelle de 120 jours les ordonnances de blocage.

### **DISPOSITIF**

**POUR CES MOTIFS**, le Tribunal administratif des marchés financiers, en vertu de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*<sup>10</sup> et des articles 249 et 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières*<sup>11</sup> :

---

<sup>10</sup> RLRQ, c. A-33.2.

<sup>11</sup> RLRQ, c. V-1.1.

2016-006-010

PAGE : 4

**ACCUEILLE** la demande de prolongation de l'ordonnance de blocage présentée par l'Autorité des marchés financiers;

**PROLONGE** dans l'intérêt public l'ordonnance de blocage émise par le Tribunal le 26 février 2016<sup>12</sup> et telle que renouvelée depuis pour une période de 120 jours commençant le **9 février 2018** et se terminant le **8 juin 2018** de la manière suivante, et ce, à moins qu'elle ne soit modifiée ou abrogée avant l'échéance de ce terme :

**ORDONNE** à M<sup>e</sup> Jean-Paul Gagnon de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'il a en dépôt ou en a la garde ou le contrôle pour le compte de Nicolas De Smet ou Luc Roberge ou Daniel Kaufmann ou tout investisseur référé par l'un d'eux ou encore toute autre entité contrôlée par ceux-ci, notamment dans son compte en fidéicommiss détenu auprès de Banque de Montréal, succursale située au 1205 Sainte-Catherine Ouest, Montréal (Québec), H3B 1K7 (transit [...]) et portant le numéro [...].

---

**M<sup>e</sup> Lise Girard, juge administratif**

M<sup>e</sup> Delphine Roy-Lafortune  
(Contentieux de l'Autorité des marchés financiers)  
Procureure de l'Autorité des marchés financiers

Date d'audience : 25 janvier 2018

---

<sup>12</sup> *Autorité des marchés financiers c. Roberge (Succession de)*, préc., note 4.

## TRIBUNAL ADMINISTRATIF DES MARCHÉS FINANCIERS

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2016-009

DÉCISION N° : 2016-009-011

DATE : Le 26 janvier 2018

---

**EN PRÉSENCE DE : M<sup>e</sup> LISE GIRARD**

---

### **AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS**

Partie demanderesse

c.

**MARIO LANGLAIS**

et

**9183-6643 QUÉBEC INC.**

Parties intimées

et

**BANQUE DE MONTRÉAL**, personne morale légalement constituée ayant une place d'affaires au 205, Boulevard Labelle, Rosemère (Québec) J7A 2H3

et

**OFFICIER DU BUREAU DE LA PUBLICITÉ DES DROITS DE LA CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE TERREBONNE**

Parties mises en cause

---

**DÉCISION**  
**PROLONGATION D'ORDONNANCES DE BLOCAGE**

---

2016-009-011

PAGE : 2

## HISTORIQUE

[1] Le 22 février 2016<sup>1</sup>, le Tribunal a rendu *ex parte* une décision pour donner suite à la demande de l'Autorité et a prononcé les conclusions suivantes, sauf en ce qui a trait à la société intimée Gestion Finance Langlais inc., à savoir :

- Une ordonnance de blocage à l'encontre de Mario Langlais, 9183-6643 Québec inc., ainsi qu'à l'égard de la mise en cause Banque de Montréal (« BMO »);
- Une ordonnance de publication de la décision au registre foncier relativement à deux immeubles;
- Une suspension du certificat d'exercice portant le numéro 119074 de Mario Langlais dans toutes les disciplines pour lesquelles il est inscrit;
- Une ordonnance d'interdiction d'opérations sur valeurs à l'encontre des intimés Mario Langlais et 9183-6643 Québec inc.;
- Une ordonnance d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller en valeurs à l'encontre des intimés Mario Langlais et 9183-6643 Québec inc.

[2] Le 7 mars 2016, les intimés Mario Langlais et 9183-6643 Québec inc. ont déposé au Tribunal un avis de contestation de la décision *ex parte* rendue le 22 février 2016 par le Tribunal.

[3] Le 29 mars 2016, ces derniers ont aussi déposé une demande pour une levée complète des ordonnances de blocage.

[4] Le 15 avril 2016, les intimés Mario Langlais et la société 9183-6643 Québec inc. ont déposé une demande en levée partielle de blocage. Le 26 avril 2016<sup>2</sup>, le Tribunal a rejeté cette demande de levée partielle de blocage.

[5] Le 1<sup>er</sup> juin 2016, l'intimé Mario Langlais a déposé une nouvelle demande de levée partielle de blocage. Le Tribunal a, le 23 juin 2016, accordé une levée partielle des ordonnances de blocage en faveur de Mario Langlais afin de lui permettre, à certaines conditions, de s'ouvrir un nouveau compte bancaire.<sup>3</sup>

[6] Les 23 septembre 2016<sup>4</sup> et 19 janvier 2017<sup>5</sup>, le Tribunal a prolongé les ordonnances de blocage au présent dossier.

[7] Le 16 mars 2017<sup>6</sup>, le Tribunal a accordé une levée partielle des ordonnances de blocage à certaines conditions en faveur de Stéphane Desjardins, aux seules fins de lui

<sup>1</sup> *Autorité des marchés financiers c. Langlais*, 2016 QCBDR 19.

<sup>2</sup> *Langlais c. Autorité des marchés financiers*, 2016 QCBDR 47.

<sup>3</sup> *Autorité des marchés financiers c. Langlais*, 2016 QCBDR 79, par. 32.

<sup>4</sup> *Autorité des marchés financiers c. Langlais*, 2016 QCTMF 15.

<sup>5</sup> *Autorité des marchés financiers c. Langlais*, 2017 QCTMF 2.

<sup>6</sup> *Desjardins c. Langlais*, 2017 QCTMF 25.

2016-009-011

PAGE : 3

permettre de faire valoir ses droits sur un immeuble de la société intimée 9183-6643 Québec inc. dont il était le créancier hypothécaire de premier rang.<sup>7</sup>

[8] Le 24 mai 2017<sup>8</sup>, le Tribunal a prononcé une levée partielle des ordonnances de blocage en faveur de la Banque Nationale du Canada afin de soustraire un immeuble du blocage pour en permettre la vente et la remise du reliquat dans les dix (10) jours de l'expiration du délai de contestation de l'état de collocation ou du prononcé d'un jugement final quant à une contestation de l'état de collocation.

[9] Le 26 mai 2017<sup>9</sup> et le 22 septembre 2017<sup>10</sup>, le Tribunal a de nouveau prolongé les ordonnances de blocage au présent dossier pour une période de 120 jours.

[10] Le 9 janvier 2018, l'Autorité a déposé au Tribunal une demande de prolongation des ordonnances de blocage en vigueur au présent dossier, accompagnée d'un avis de présentation pour la chambre de pratique du 25 janvier 2018.

#### AUDIENCE

[11] Le 25 janvier 2018, une audience a eu lieu au siège du Tribunal en présence de la procureure de l'Autorité. Les autres parties étaient absentes et non représentées malgré qu'elles aient reçu signification de la demande de l'Autorité et de son avis de présentation.

[12] La procureure a demandé au Tribunal la permission de procéder au mérite étant donné l'absence des parties, ce qui fut autorisé par le Tribunal.

[13] Cette dernière a mentionné qu'en lien avec les motifs au soutien de la demande initiale, des constats d'infraction ont été signifiés à l'intimé Mario Langlais, pour 11 chefs d'exercice illégal et de placements sans prospectus<sup>11</sup>.

[14] Elle ajoutée qu'une audience dans ce dossier pénal a été fixée au 9 janvier 2018 et elle a déposé une copie du plumitif de ce dossier à l'appui de ses dires<sup>12</sup>.

[15] Préalablement à cette date, l'intimé Mario Langlais a soumis un fax à l'Autorité, daté du 21 décembre 2017, dans lequel il indiquait son intention de contester ces constats d'infraction et demandait une remise de l'audience du 9 janvier à une autre date. Elle a déposé ce fax au dossier<sup>13</sup>.

<sup>7</sup> *Ibid.*

<sup>8</sup> *Banque Nationale du Canada c. Autorité des marchés financiers*, TMF, Montréal, n° 2016-009-008, 24 mai 2017, L. Girard, 7 pages.

<sup>9</sup> *Autorité des marchés financiers c. Langlais*, 2017 QCTMF 52.

<sup>10</sup> *Autorité des marchés financiers c. Langlais*, 2017 QCTMF 91.

<sup>11</sup> Pièce D-1.

<sup>12</sup> Pièce D-2.

<sup>13</sup> Pièce D-3.

2016-009-011

PAGE : 4

[16] Le 9 janvier 2018, l'intimé Mario Langlais était absent et non représenté, donc l'audience a été fixée en son absence au 14 mars 2018. Elle a déposé le procès-verbal de l'audience du 9 janvier 2018 au dossier.

[17] La procureure de l'Autorité a donc plaidé que l'enquête en son sens large était toujours en cours et que les motifs initiaux subsistent. Elle a ainsi demandé, dans l'intérêt public, de prolonger les ordonnances de blocage pour 120 jours.

### ANALYSE

[18] L'article 249 de la *Loi sur les valeurs mobilières*<sup>14</sup> et l'article 115.3 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*<sup>15</sup> prévoient que l'Autorité peut demander au Tribunal d'ordonner à une personne qui fait ou ferait l'objet d'une enquête de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'elle a en sa possession.

[19] De même, le Tribunal peut rendre une ordonnance à l'encontre d'une personne qui fait ou ferait l'objet d'une enquête afin qu'elle ne puisse pas retirer de fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle. Enfin, le Tribunal peut ordonner à toute personne de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens dont elle a le dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle.

[20] Le 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières* et le 3<sup>e</sup> alinéa de l'article 115.3 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* prévoient que le Tribunal peut prolonger une ordonnance de blocage si les personnes intéressées ne manifestent pas leur intention de se faire entendre ou si elles n'arrivent pas à établir que les motifs de l'ordonnance de blocage initiale ont cessé d'exister.

[21] À l'occasion d'une demande de prolongation de blocage, le Tribunal s'interroge si les motifs initiaux ayant justifié l'ordonnance de blocage sont toujours présents. Le fardeau d'établir que ces motifs ont cessé d'exister repose sur les intimés.

[22] Or, les intimés ne se sont pas présentés pour contester la demande de l'Autorité, ils ont donc failli à rencontrer ce fardeau.

[23] De plus, selon les représentations qui ont été faites au Tribunal, les motifs initiaux sont toujours existants.

[24] De surcroît, l'enquête au sens large de l'Autorité se poursuit, puisque des procédures pénales à l'encontre de l'intimé Mario Langlais sont en cours.

---

<sup>14</sup> RLRQ, c. V-1.1.

<sup>15</sup> RLRQ, c. D-9.2.

2016-009-011

PAGE : 5

[25] En conséquence, Il y a donc lieu de prolonger, dans l'intérêt public, les ordonnances de blocage pour une période additionnelle de 120 jours.

### DISPOSITIF

**POUR CES MOTIFS**, le Tribunal administratif des marchés financiers, en vertu de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*<sup>16</sup>, des articles 249 et 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières* et de l'article 115.3 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* :

**ACCUEILLE** la demande de l'Autorité des marchés financiers de la manière suivante;

**PROLONGE** les ordonnances de blocage initialement prononcées le 22 février 2016<sup>17</sup>, telles que renouvelées depuis, pour une période de 120 jours commençant le **5 février 2018** et se terminant le **4 juin 2018** de la manière suivante, à moins qu'elles ne soient modifiées ou abrogées avant l'échéance de ce terme :

**ORDONNE** à Mario Langlais, intimé en l'instance, de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'il a en sa possession ou qui lui ont été confiés et de ne pas retirer ou s'approprier des fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour lui, y compris les contenus des coffrets de sûreté, à quelque endroit que ce soit;

**ORDONNE** à la Banque de Montréal succursale de Rosemère, sise au 205, boulevard Labelle à Rosemère (Québec), J7A 2H3 de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt dans tout compte au nom de Mario Langlais dont elle a la garde ou le contrôle notamment dans les comptes bancaires portant les numéros [1] et [2] ou dans tout coffret de sûreté ouvert au nom de Mario Langlais;

**ORDONNE** à la société 9183-6643 Québec inc., intimée en l'instance, de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'elle a en sa possession ou qui lui ont été confiés et de ne pas retirer ou s'approprier des fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour elle, y compris le contenu de coffrets de sûreté, à quelque endroit que ce soit ;

**ORDONNE** à la Banque de Montréal succursale de Rosemère, sise au 205, boulevard Labelle à Rosemère (Québec), J7A 2H3 de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt dans tout compte au nom de la société 9183-6643 Québec inc. dont elle a la garde ou le contrôle notamment

<sup>16</sup> RLRQ, c. A-33.2.

<sup>17</sup> Précitée, note 1.

2016-009-011

PAGE : 6

dans le compte bancaire portant le numéro 1995-993 ou dans tout coffret de sûreté ouvert au nom de 9183-6643 Québec inc.; et

**ORDONNE** à toute personne qui recevra signification de la présente décision de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens appartenant à Mario Langlais et 9183-6643 Québec inc. et qu'elle a en sa possession, qui lui ont été confiés, qu'elle a en dépôt ou dont elle a, directement ou indirectement, la garde ou le contrôle, y compris dans tout coffret de sûreté.

[26] La présente ordonnance de prolongation de blocage ne doit pas être interprétée comme empêchant l'exécution des levées partielles de blocages du 23 juin 2016<sup>18</sup>, du 16 mars 2017<sup>19</sup> et du 24 mai 2017<sup>20</sup> mentionnées précédemment dans la présente décision.

---

**M<sup>e</sup> Lise Girard, juge administratif**

M<sup>e</sup> Delphine Roy-Lafortune  
(Contentieux de l'Autorité des marchés financiers)  
Procureure de l'Autorité des marchés financiers

Date d'audience : 25 janvier 2018

---

<sup>18</sup> Précitée, note 3.

<sup>19</sup> Précitée, note 6

<sup>20</sup> Précitée, note 8.

## TRIBUNAL ADMINISTRATIF DES MARCHÉS FINANCIERS

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2017-015

DÉCISION N° : 2017-015-004

DATE: Le 26 janvier 2018

---

**EN PRÉSENCE DE : M<sup>e</sup> LISE GIRARD**

---

### **AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS**

Partie demanderesse

c.

**DOMINIC LACROIX**

et

**RÉGIS ROBERGE**

et

**DL INNOV INC.**

et

**MICRO-PRÊTS INC.**

et

**GAP TRANSIT INC.**

Parties intimées

et

**BANQUE ROYALE DU CANADA**, ayant une place d'affaires au 4250, 1<sup>ère</sup> Avenue,  
Québec (Québec) G1H 2S5

et

**BANQUE ROYALE DU CANADA**, ayant une place d'affaires au 1260, Boul.  
Lebourgneuf, Québec (Québec) G2K 2G2

Parties mises en cause

2017-015-004

PAGE : 2

---

## DÉCISION

### PROLONGATION DES ORDONNANCES DE BLOCAGE

---

#### HISTORIQUE DU DOSSIER

[1] À la suite d'une demande de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») et d'une audience *ex parte*, le Tribunal administratif des marchés financiers (le « Tribunal ») a prononcé le 13 juin 2017<sup>1</sup> les ordonnances suivantes à l'égard des intimés Dominic Lacroix, Régis Roberge, DL Innov inc., Micro-Prêts inc. et Gap Transit inc. :

- Des interdictions d'opérations sur valeurs;
- Des interdictions d'exercer l'activité de conseiller au sens de la *Loi sur les valeurs mobilières*;
- Des ordonnances de blocage; et
- Des mesures propres à assurer le respect de la loi.

[2] Les motifs détaillés de cette décision ont été rendus par le Tribunal le 19 juin 2017<sup>2</sup>.

[3] Les intimés ont subséquemment déposé un avis de contestation de cette décision, lequel sera entendu au fond le 3 novembre prochain.

[4] Le Tribunal a, le 29 juin 2017<sup>3</sup>, levé partiellement les ordonnances de blocage dans le présent dossier, afin de permettre à Micro-Prêts inc. d'ouvrir un nouveau compte bancaire pour poursuivre ses activités légitimes de prêts, le tout, à certaines conditions.

[5] Le 11 juillet 2017, les intimés Dominic Lacroix, Régis Roberge, DL Innov inc., Micro-prêts inc. et Gap Transit inc. ont déposé une demande de levée partielle des ordonnances de blocage au présent dossier. Après différentes remises, l'audience au fond sur cette demande a été fixée au 2 mars 2018, de même que l'audience sur la contestation des intimés de la décision rendue *ex parte* le 13 juin 2017.

[6] Le 8 septembre 2017, l'Autorité a déposé une demande amendée au présent dossier.

[7] Le 29 septembre 2017, le Tribunal a prolongé les ordonnances de blocage au présent dossier<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> *Autorité des marchés financiers c. Lacroix*, 2017 QCTMF 63.

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> *Autorité des marchés financiers c. Lacroix*, 2017 QCTMF 67.

<sup>4</sup> *Autorité des marchés financiers c. Lacroix*, 2017 QCTMF 95.

2017-015-004

PAGE : 3

[8] Le 31 octobre 2017, l'Autorité a déposé au Tribunal une demande réamendée au dossier.

[9] Le 5 janvier 2018, l'Autorité a déposé au Tribunal une demande de prolongation des ordonnances de blocage ainsi qu'un avis de présentation *pro forma* à la chambre de pratique du 25 janvier 2018, lesquels ont été dûment signifiés aux parties intimées.

#### AUDIENCE

[10] L'audience du 28 septembre 2017 s'est tenue au siège du Tribunal. La procureure de l'Autorité ainsi que la procureure des intimés ont toutes deux participé à l'audience par conférence téléphonique.

[11] La procureure des intimés a indiqué au Tribunal qu'elle ne contestait pas la demande de prolongation de l'Autorité considérant qu'une audience sur la contestation de la décision *ex parte* du 13 juin 2017 aura lieu.

[12] Le Tribunal a donc permis à la procureure de l'Autorité de procéder au mérite sur sa demande de prolongation.

[13] La procureure de l'Autorité a donc fait valoir que l'enquête dans le présent dossier se poursuit, notamment, en ce que de nouveaux potentiels investisseurs furent identifiés à la suite d'une perquisition dans les locaux professionnels des intimés ainsi que de nouveaux comptes bancaires devant être analysés par les enquêteurs.

[14] Elle a indiqué que les motifs initiaux sont toujours présents.

[15] Finalement, elle a ensuite respectueusement demandé au Tribunal de renouveler, dans l'intérêt public, les ordonnances de blocage pour une période additionnelle de 120 jours.

#### ANALYSE

[16] L'article 249 de la *Loi sur les valeurs mobilières* prévoit que l'Autorité peut demander au Tribunal d'ordonner à une personne qui fait ou ferait l'objet d'une enquête de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'elle a en sa possession.

[17] De même, le Tribunal peut rendre une ordonnance à l'encontre d'une personne qui fait ou ferait l'objet d'une enquête afin qu'elle ne puisse pas retirer de fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle. Enfin, le Tribunal peut ordonner à toute personne de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens dont elle a le dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle.

[18] Le 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières* prévoit que le Tribunal peut prolonger une ordonnance de blocage si les personnes intéressées ne manifestent pas leur intention de se faire entendre ou si elles n'arrivent pas à établir que les motifs de l'ordonnance de blocage initiale ont cessé d'exister.

[19] À l'occasion d'une demande de prolongation de blocage, le Tribunal s'interroge si les motifs initiaux ayant justifié l'ordonnance de blocage sont toujours présents. Le fardeau d'établir que ces motifs ont cessé d'exister repose sur les intimés.

2017-015-004

PAGE : 4

[20] En l'espèce, la procureure des intimés n'a pas fait valoir de contestation pour remplir ce fardeau.

[21] De surcroît, il appert que l'enquête factuelle de l'Autorité est toujours active.

[22] En conséquence, le Tribunal est d'avis qu'il est dans l'intérêt public de renouveler les ordonnances de blocage pour une durée de 120 jours supplémentaires.

### DISPOSITIF

**POUR CES MOTIFS**, le Tribunal administratif des marchés financiers, en vertu de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*<sup>5</sup> et des articles 249 et 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières*<sup>6</sup>;

**ACCUEILLE** la demande de l'Autorité des marchés financiers de la manière suivante :

**PROLONGE** les ordonnances de blocage initialement émises par le Tribunal le 13 juin 2017, pour une période de 120 jours commençant le **6 février 2018** et se terminant le **5 juin 2018**, et ce, de la manière suivante, à moins qu'elles ne soient modifiées ou abrogées avant l'échéance de ce terme :

**ORDONNE** aux intimés Dominic Lacroix, DL Innov inc., Micro-Prêts inc. et Gap Transit inc. de ne pas, directement ou indirectement, se départir de fonds, de titres, ou autres biens qu'ils ont en leur possession ou qui leur ont été confiés et de ne pas, directement ou indirectement, retirer ou s'appropriier des fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour eux à quelques endroits que ce soit;

**ORDONNE** à la mise en cause, Banque Royale du Canada, de ne pas se départir de fonds, de titres, ou autres biens qu'elle a en dépôt ou dont elle a la garde ou le contrôle pour les intimés Dominic Lacroix, DL Innov inc., Micro-Prêts inc. et Gap Transit inc. et plus particulièrement, sans limiter la portée des présentes, dans les comptes suivants :

- Dominic Lacroix : compte numéro [...];
- Micro-Prêts inc. : compte numéro 651-1007988;
- DL Innov inc. : compte numéro 651-1001783;
- Gap Transit inc. : compte numéro 651-1001684;

La présente décision de prolongation des ordonnances de blocage ne doit pas être interprétée comme empêchant l'exécution de la décision du 29 juin 2017<sup>7</sup>, qui a levé partiellement les ordonnances de blocage afin de permettre à Micro-Prêts inc. d'ouvrir

<sup>5</sup> RLRQ, c. A-33.2.

<sup>6</sup> RLRQ, c. V-1.1.

<sup>7</sup> *Autorité des marchés financiers c. Lacroix*, préc., note 3.

2017-015-004

PAGE : 5

un nouveau compte bancaire pour ses activités légitimes de prêts, et ce, à certaines conditions.

---

**M<sup>e</sup> Lise Girard, juge administratif**

M<sup>e</sup> Nathalie Chouinard  
(Contentieux de l'Autorité des marchés financiers)  
Procureure de l'Autorité des marchés financiers

M<sup>e</sup> Ariane Gagnon-Rocque  
(Roy & Charbonneau Avocats senc)  
Procureure des intimés Dominic Lacroix, DI Innov Inc., Micro-Prêts Inc. et Gap Transit Inc.

Date d'audience : 25 janvier 2018